

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD

PROCES - VERBAL

DE LA SEANCE DU 17 MAI 2016

Le dix-sept mai deux mille seize à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la salle de conférence de la MIS (Maison intercommunale des services) 1 rue des 11 communes, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBEÏDE, Mona PAJOLE, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Sonia SCHMIDT, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOFF, Claude WEIL, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Tania MUHLMAYER, Benoît GSELL, Christian JAEG, Eric VILMAIN, Guy RIEFFEL et Marie-Claude PARON

Absents excusés : Jean-Marc SAAS, Daniel WALDVOGEL, Frédéric OSTERTAG, Marie-Paule MULLER (procuration donnée respectivement à Stéphanie GUIMIER, Lucienne GILG, , Florence SCHWARTZ et Guy RIEFFEL) et Corinna BUISSON

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 26 avril 2016
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Aménagement du centre ville* :
 - *enveloppe budgétaire du concours de maîtrise d'œuvre*
 - *cahier des charges*
 - *planning prévisionnel*
- 5) Schéma départemental de coopération intercommunal : adoption du périmètre
- 6) Tirage au sort des jurés d'assises 2017
- 7) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, le public et la représentante de la presse pour cette séance délocalisée dans les locaux de la maison intercommunale des services.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- 18 mai à 18h00 : commission de la communication

- 18 mai à 20h00 : commission cadre de vie et sécurité
- 21 et 22 mai au cercle catholique : fête de la paroisse catholique
- 21 et 22 mai à la salle des fêtes : kermesse de l'association islamique turque
- 24 mai à la salle des fêtes : rencontres chantantes des écoles
- 24 mai à 19h00 à l'hôtel de ville : commissions réunies
- 31 mai à 20h00 : commission de la culture
- vendredi 27 mai à 20h00 à l'initiative de la médiathèque : projection de films en stop-motion en présence du réalisateur Maxime MARION au cinéma REX
- samedi 4 juin à 19h30 à la salle des fêtes : loto de l'ASB
- dimanche 5 juin : Triathlon International Benfeld – Obernai : merci pour le retour de l'appel à bénévoles
- 7 juin à 20h00 à l'hôtel de ville : réunion d'information pour les riverains du centre ville concernant les travaux de réfection du réseau d'eau et d'assainissement en présence du SDEA
- 10, 15 et 19 juin : retransmission des matchs de groupe de l'équipe de France de football à l'Euro 2016 sur grand écran à 21h00 à la salle des sports
- samedi 11 juin à la salle des fêtes : spectacle de l'école de musique et de danse
- dimanche 12 juin : festivités du 150^{ème} anniversaire de l'église protestante
- dimanche 12 juin à Ehl : kermesse de l'Institut Mertian
- dimanche 12 juin (parking Intermarché) : marché aux puces de l'Alsacienne de Handball
- une sortie visite des espaces verts à vélo sera organisée le 16 juin à 18h30 en présence des responsables des services technique et espaces verts.
- vendredi 17 juin à 16h00 à l'Ecole Maternelle du Centre : kermesse
- vendredi 17 juin à 20h00 au cercle catholique : représentation par l'école de théâtre
- samedi 18 juin : fête de la musique organisée conjointement par l'animation jeunesse de la COCOBEN, la commission culturelle et l'OMF
- vendredi 24 juin à 16h00 : fête à l'école des Vosges
- vendredi 24 juin : vente de documents par la médiathèque
- 25-26 juin à l'étang de pêche : enduro de carpes par l'AAPPMA
- 26 au 29 juin au cinéma Rex : fête du cinéma

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- M et Mme Jean-François BARTHLEN, pour une maison d'habitation, sise 28 rue du Petit Rempart
- M et Mme Laurent FRIEDMANN, pour un terrain, sis 4b rue des Tisserands

- SCI HELENA, représentée par Monsieur WEIMERT, pour un immeuble bâti, sis 12 avenue de la Gare

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 AVRIL 2016

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 26 avril 2016 est **adopté** par 25 voix pour (3 voix contre : Benoît GSELL, Christian JAEG et Eric VILMAIN)

4) AFFAIRES D'URBANISME ET TRAVAUX

a) Aménagement du centre ville : enveloppe budgétaire du concours de maîtrise d'œuvre et cadrage programmatique

Le maire rappelle à l'assemblée que suite au diagnostic préalable aux études de réaménagement du centre ville et à la désignation par le conseil municipal des membres du jury du concours de maîtrise d'œuvre, il y a lieu d'arrêter l'enveloppe financière du programme de travaux soumis au concours et les éléments de cadrage programmatique retenus.

L'enveloppe financière est estimée à 2 200 000 € HT, tel qu'il apparaît dans le document joint en annexe. Cette estimation ne concerne que les montants de travaux à la phase concours et non le coût total de l'aménagement qui intégrera d'autres éléments (vidéo surveillance, sonorisation, marché...), comportant notamment les travaux préparatoires, le terrassement, les matériaux de surfaces (voirie, trottoirs...), des éléments de mobilier urbain et les plantations.

L'évaluation a été effectuée sur la base du programme prévu, secteur par secteur, permettant ultérieurement un phasage de travaux en fonction des enveloppes disponibles annuellement et des travaux de réseau (eau et assainissement notamment) qui seront exécutés et programmés par les gestionnaires concernés.

Le cadrage programmatique, sous réserve des éléments pouvant être sollicités par l'architecte des bâtiments de France notamment, reprend l'ensemble des éléments arrêtés par le groupe de travail suite au diagnostic préalable et s'établit autour des principaux concepts suivants :

1) Patrimoine et identité locale

- rétablir une cohérence historique de parcours dans le centre ville
- mettre en valeur des situations spécifiques de l'histoire de la ville
- s'appuyer sur le petit patrimoine commun
- améliorer les pratiques piétonnes et le confort des usagers

2) Mobilité et attractivité commerciale

- reconfigurer les circulations dans le centre ville
- rationaliser l'offre en stationnement public

- créer un espace public de centralité
- intégrer un emplacement pour le marché

3) Ambiances et espaces de rencontre

- clarifier les ambiances végétales en milieu urbain
- ouvrir le parc du presbytère
- suggérer la présence de l'eau
- intégrer le mobilier dès la conception du projet

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications du maire,

après avoir pris connaissance de l'enveloppe financière estimée à la phase concours

compte tenu du cadre programmatique élaboré par le groupe de travail et finalisé par l'agence VERDIER-TAPIA, joint en annexe, ainsi que l'ensemble des éléments d'analyse en matière de stationnement et de circulation, contenu dans les documents élaborés par l'agence ABTOO

décide

d'arrêter le cadre programmatique du concours en vue du recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre-ville, tel que prévu dans les documents joints en annexe,

valide l'enveloppe financière du projet, au stade du concours, pour ce qui concerne les travaux tels que définis au tableau joint en annexe pour un montant de 2,2 M d'euros (deux millions deux cent mille euros)

adopté à l'unanimité

Le planning prévisionnel pour les mois à venir s'établit comme suit :

- 20 mai publication de l'avis d'appel public à la concurrence pour les équipes de maîtrise d'œuvre
- 20 juin : délai de remise des dossiers des équipes de maîtrise d'œuvre
- 30 juin : réunion du jury pour le choix de 3 équipes amenées à concourir
- 11 juillet : réunion avec les équipes retenues
- Mi-septembre : rendu du concours et réunion du jury (date à déterminer)

5) Schéma départemental de coopération intercommunale : avis sur le périmètre

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint rappelle à l'assemblée que par délibération du 3 novembre 2015, le conseil municipal s'est prononcé favorablement au projet de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) élaboré par Monsieur le Préfet qui prévoit la fusion des 3 communautés de communes de Benfeld et environs, du Pays d'Erstein et du Rhin.

Le schéma concernant le département du Bas-Rhin a été arrêté le 30 mars 2016 et confirme la fusion des 3 communautés de communes de Benfeld et environs, du Pays d'Erstein et du Rhin.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de loi N° 2015-991 du 7 août 2015 et de l'arrêté préfectoral du 5 avril 2016 fixant le périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes de Benfeld et environs, de la communauté de communes du Rhin et de la communauté de communes du Pays d'Erstein, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur ce nouveau périmètre dans un délai de 75 jours à compter de la notification. A défaut de délibération, l'accord sera réputé favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, compte tenu de la délibération du conseil municipal du 3 novembre 2015,

vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2016 fixant le périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes de Benfeld et environs, de la communauté de communes du Rhin et de la communauté de communes du Pays d'Erstein

donne

son accord au périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes de Benfeld et environs, de la communauté de communes du Rhin et de la communauté de communes du Pays d'Erstein

adopté à l'unanimité

Monsieur Christian JAEG rappelle que son groupe a émis un avis favorable à la fusion des trois communautés de communes, tout en regrettant la répartition du nombre de délégués

6) Liste préparatoire des jurys d'assises 2017

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 26 avril 2016 et conformément aux dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale, le maire procède publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de douze personnes, dont quatre pourront être ultérieurement appelées à exercer la fonction de juré auprès de la cour d'assises.

Les douze personnes tirées au sort sont les suivantes :

Monsieur Saban ACAR, né le 16 juillet 1978 à USAK (Turquie), domicilié à BENFELD, 6A rue du Moulin

Monsieur Norbert ZANELLI, né le 8 mai 1961 à ARRAS (Pas-de-Calais) domicilié à BENFELD, 2a rue du Moulin

Madame Marie Pauline ZENNER, née BARTHELMEBS, le 2 juin 1926 à BENFELD (Bas-Rhin), domiciliée à BENFELD, 1 rue de l'Hôpital

Madame Meriem SLOWIK, née HAFAD, le 5 mars 1980 à MOHAMMEDIA (Maroc), domiciliée à BENFELD, 1 rue du Feldgiessen

Madame Huguette RITTY, née FUCHS le 9 août 1954 à WESTHOUSE (Bas-Rhin), domiciliée à BENFELD, 2 rue du Muhlbach

Monsieur Jean-Jacques PETER, né le 15 février 1950 à FRIBOURG (Allemagne), domicilié à BENFELD, 22 rue d'Erstein

Monsieur Maxime BATZENHOFFER, né le 5 mai 1988 à STRASBOURG (Bas-Rhin), domicilié à BENFELD, 25 rue de Londres

Madame Agnès GOERGER, née SCHROETTER le 4 octobre 1964 à ROSHEIM (Bas-Rhin), domiciliée à BENFELD, 47b, rue du Faubourg du Rhin

Monsieur Marcel MENETRE, né le 28 août 1946 à ERSTEIN (Bas-Rhin), domicilié à BENFELD, 12 rue de Strasbourg

Madame Elfried ROOS, née WITWICKI le 6 juillet 1941 à ROSSFELD (Bas-Rhin), domiciliée à BENFELD, 6 rue du Relais Postal

Madame Alexandra VINCENT, née le 18 janvier 1990 à STRASBOURG (Bas-Rhin), domiciliée à BENFELD, 3A rue de Strasbourg

Madame Claire ACKERMANN, née HEIMLICH le 15 novembre 1978 à STRASBOURG (Bas-Rhin), domiciliée à BENFELD, 5a, rue des Escarpins

7) RAPPORT DES COMMISSIONS

Mme Nathalie GARBACIAK, informe qu'à l'occasion de la Semaine Européenne de Développement Durable, le SMICTOM d'Alsace Centrale organise le 2 juin une animation « consommons juste - vivons mieux ».

Il s'agit d'animations festives, ateliers jeux pour petits et grands, démonstrations de fabrication de produits d'entretien et de la présentation du spectacle « **les convoyeurs du fond** » par la caravane des illuminés avertis, aux immeubles d'OPUS, rue du Hohwald

Mme Stéphanie GUIMIER rappelle que la commission culturelle s'est réunie le 10 mai dernier en présence de Pascal Guimier, développeur web, qui s'est proposé d'installer et de paramétrer gracieusement, à la demande des élus, un outil privé de partage de documents et d'agenda commun, pour la mise à disposition des compte-rendu de commissions notamment. L'accès à cette page web se fera par mot de passe, les compte-rendu de commissions étant des documents internes qui ne doivent en aucun cas être diffusés. Si cette règle devait être transgressée, l'expérience serait immédiatement arrêtée et l'accès fermé. L'outil et son utilisation seront présentés à tous les élus lors de la commission réunie de la semaine prochaine.

Un point a également été fait sur la lettre électronique qui compte aujourd'hui 420 abonnés, contre 355 en avril 2015 et 227 au printemps 2014. Les statistiques montrent toujours que de nombreuses personnes non abonnées lisent la lettre électronique. Certains abonnés transfèrent le message à plus d'une dizaine de destinataires. L'essentiel est que l'information fournie soit utile et lue, et si elle est partagée, démontre qu'on y trouve un intérêt.

Les grands principes ont été repris dernièrement en bas de page, à savoir :

« Cette lettre d'information est envoyée en principe une fois par semaine. Les associations qui souhaitent proposer une annonce doivent envoyer leurs

informations, au plus tard le lundi de la semaine qui précède l'événement, à l'adresse mail de la mairie.

Les annonces ne sont publiées qu'une seule fois. »

A noter également, la dernière lettre électronique est désormais diffusée sur la page d'accueil du site de la ville.

Le projet de petit film sur Benfeld, en collaboration avec Benfeld/Rhinou TV est également relancé. Pour la fin d'année, il est envisagé disposer d'un petit film de quelques minutes permettant de découvrir Benfeld au quotidien, ses loisirs et ses moments forts.

Le guide pratique 2017 ressemblera à l'édition 2016 de par l'organisation de son contenu, après avoir répertorié les mises à jour à effectuer et choisi la nouvelle ligne graphique du document. Le contrat avec les éditions Bucerep est toujours en vigueur et ce guide sera édité avec financement intégral par les annonceurs.

En point divers, les membres de la commission ont discuté la demande émise lors du dernier conseil par la liste Une Nouvelle Dynamique quant au principe d'ajouter un point questions/réponses à l'ordre du jour des invitations aux séances de chaque conseil municipal. A la majorité, les membres n'ont pas souhaité que cette mention figure à l'ordre du jour, les invitations garderont leur cadre réglementaire, ce qui ne changera rien au fait que le maire apporte toujours les réponses aux questions posées par la liste minoritaire.

Monsieur Bruno LEFEBVRE présente le compte-rendu de la commission des sports qui s'est réunie le 27 avril dernier, en présence de la quasi-totalité de ses membres, selon l'ordre du jour ci-après :

- **organisation de l'Euro 2016**

Le championnat d'Europe des Nations de foot fera l'objet de la projection des matches de l'équipe de France. Pour les amoureux du ballon rond, il y aura 3 matches minimum (matches de poule de qualification les 10, 15 et 19 juin à 21h). L'organisation technique est confiée à Benfeld Rhinou TV.

Cette année, la retransmission des matches se fera au complexe sportif, dans un espace fermé, pour des raisons de sécurité. L'accès à la salle sera gratuit mais sera soumis à un dispositif de sécurité spécifique.

- **fête du sport**

Cette année, en raison de la tenue du forum des associations début octobre à Herbsheim, la fête du sport, qui aura lieu le 11 septembre, se limitera à la course intergénérationnelle en matinée. Nous espérons que le public familial et associatif sera de la partie.

- **triathlon**

Il aura lieu le 5 juin avec 3 parcours S, M et L. Le S et le M sont complets. Il reste des places pour le parcours L. Les conseillers municipaux sont cordialement pour l'animation et l'encadrement les samedis après-midi, dimanches matin ou toute la journée.

- **sportifs méritants**

La soirée aura lieu en novembre. Une réflexion sur la mise à l'honneur d'un sportif, d'une association, ou d'une personnalité (encadrant) est lancée. Au bilan de la soirée 2015, le principe des médailles a été bien accepté

En divers, il est également fait part de dégradations constatées au complexe sportif. Une enquête de gendarmerie est en cours.

Un club-photo ouvrira à la rentrée prochaine.

Des travaux d'électricité sont prévus sur terrain d'entraînement de foot.

Questions du groupe «Une nouvelle dynamique pour Benfeld»

En fin de séance, le maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de 2 questions reçues en mairie, dont il donne lecture et apporte les réponses comme suit :

1) *Ne serait-il pas opportun de supprimer le « capharnaüm » en face du plan d'eau ? La période estivale va bientôt débiter et à cet endroit il serait souhaitable de créer un parking et une dépose-minute pour éviter des stationnements sauvages parfois dangereux.*

Il s'agit de bâtiments vétustes, mais encore utiles pour nos services. Ce sont des lieux de stockage qui pour le moment nous évitent ainsi toute autre forme d'investissement.

Notre capacité d'investissement, j'espère que vous l'avez compris nous restreint dans nos projets. L'augmentation des impôts ne semble pas non plus être une solution.

Cependant permettez-moi de vous rappeler que nous avons le souci d'améliorer notre outil de travail et le cadre de vie de nos équipes.

Cette année le réaménagement d'un bâtiment de nos ateliers pour un coût estimatif de 45 000 €, avec la création de locaux, sanitaires, salle de réunion... a été engagé..

Je vous rappelle que le manque de stationnement dans le secteur du plan d'eau se pose 4 à 6 week-end par an. Alors, il me semble que cet espace pourrait avoir plusieurs fonctions, tel le stationnement, mais également d'autres destinations (stockage, information Grand Ried, lieu de loisirs associatif...) à déterminer le moment venu et selon les finances disponibles.

Monsieur Christian JAEG estime que ces installations ne sont pas une vitrine attrayante à l'entrée de Benfeld, ce que tout le monde reconnaît et que le stockage pourrait être effectué aux ateliers municipaux par l'équipe technique. Au minimum, une réfection de la clôture, éventuellement cachée par un écran végétal devrait être envisagé.

2) *La Lutter aurait besoin d'un sérieux coup de main. Ce cours d'eau qui prend sa source à Huttenheim ne devrait-il pas bénéficier d'un nettoyage des berges et du lit pour le faire revivre ? Au-delà des « compétences » et avec plusieurs acteurs, il s'agirait de promouvoir et d'animer ce projet pour lui redonner vie.*

La Lutter fait partie du patrimoine naturel de notre ban communal. Elle est intégrée au parcours pédestre et notamment un lieu magnifique pour ce qui du passage entre le plan d'eau et la Lutter. Certainement un des plus beaux

passages du circuit. L'entretien est du ressort des riverains qui en sont propriétaires

Dernièrement lors de l'opération Oschterputz, je participais avec une équipe au nettoyage des abords de la Lutter, samedi le 16 avril dernier.

Effectivement, les abords méritaient un nettoyage plus sérieux et une équipe plus importante pour assurer ce nettoyage. Nous avons même sortis un caddy.

Ce qui m'étonne, c'est que les représentants de « La nouvelle dynamique pour Benfeld » aient la préoccupation du nettoyage des berges de la Lutter alors que le jour du Oschterputz vous n'étiez même pas présents !

Monsieur Benoît GSELL regrette que les réponses aux questions soient orientées, alors que pour lui il s'agit uniquement d'apporter des éléments au débat du conseil municipal.

Le maire rappelle néanmoins que la plupart des questions relèvent d'un travail préparatoire en commission avant d'être abordées en conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h50.